

## Avant-propos

La réalisation de l'objectif 1992 entre dans sa dernière phase. Le grand marché intérieur est en vue et le Professeur Wymeersch nous explique (p. 1-2) quel est le degré d'application des directives européennes en Belgique.

Mais l'unification européenne comporte encore d'autres phases, dont deux nouvelles ont été annoncées par les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que par Jacques Delors, Président de la Commission, au Sommet de Maastricht (9-10 décembre 1991): l'Union économique et monétaire et l'Union politique (p. 3-4). Pour sa part, un fédéraliste européen, le Sénateur L. Dierickx, nous livre dans une interview sa vision de l'essor de la Communauté (p. 5), tandis que la description du projet Euregio-Scheldemond (p. 7) indique comment une collaboration européenne est encouragée au-delà des frontières.

D'un autre côté, la Communauté prend ses responsabilités sur la scène internationale, notamment au sein des forums comme la FAO ou la conférence internationale de Rio sur l'environnement (p. 9).

Et que devient alors le citoyen? Dans notre rubrique Eurodroit (p. 10), nous envisageons brièvement quels sont les droits des travailleurs qui sont occupés dans un autre Etat membre.

Enfin, nous abordons sereinement les propositions de la Commission visant à introduire toute publicité en faveur du tabac et établissant des règles en matière de collecte des données concernant la vie privée des personnes (p. 6). Deux propositions qui suscitent de vives réactions des agences de publicité au nom de nos libertés.



J.F. van den BROECK,  
Directeur du Bureau en Belgique,  
de la Commission des Communautés européennes

## L'APPLICATION DES DIRECTIVES EUROPEENNES EN BELGIQUE

Dans cette interview, le Professeur E. Wymeersch de l'Université de Gand (RUG) et M. Verplancke, son assistant, évaluent le

degré d'application des directives et de l'achèvement du marché intérieur avant 1993.

● EURinfo: Vous avez reçu pour mission de la part du gouvernement Martens et plus particulièrement de Madame A.M. Lizin, Secrétaire d'Etat à l'Europe 1992, d'évaluer le degré d'application des directives. Où en êtes-vous?

Dans une première phase, nous devons étudier la façon dont les directives sont ap-



"La transposition d'une directive européenne dans la législation nationale doit être réglée par chaque Etat membre."

pliquées en Belgique. Dans une seconde phase, nous avons pour tâche d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'améliorer le processus d'application. Nous considérons notre étude comme un instrument d'évaluation et d'encouragement aux fins d'une procédure d'application accélérée des directives. Nous sommes parvenus à certains résultats comme les chiffres le prouvent (voir tableau).

●●●

## LA COMMUNAUTE EST MEMBRE DE LA FAO

La Communauté européenne a été admise en tant que membre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à la suite d'un vote de l'organe directeur de cette organisation, la Conférence.

C'est la première fois que la Communauté devient, en tant que telle, membre d'une organisation des Nations Unies.

La Communauté n'avait jusqu'ici qu'un statut d'"observateur", qui ne lui permettait pas de participer dans une mesure suffisante aux discussions et aux décisions de la FAO, qui portent souvent sur des sujets relevant de la compétence de la Communauté.

Selon M. Ray Mac Sharry, membre de la Commission responsable de l'agriculture et du développement rural, la qualité de membre de la FAO permettra à la Communauté et à ses Etats membres d'exercer une influence plus forte et plus cohérente sur la politique de la FAO, et devrait en outre mener à une coopération plus étroite entre la CE et la FAO, dont les pays en voie de développement devraient être les principaux bénéficiaires.

## CHARBON:

**AIDE COMPLEMENTAIRE**  
La Commission a autorisé l'octroi d'une aide complémentaire à l'industrie houillère en Belgique au titre de l'année 1990.

Cette aide, destinée à la couverture des pertes d'exploitation au titre de l'année 1990 s'élève à 56,62 millions de francs belges, portant ainsi l'aide totale à la couverture de pertes autorisée par la Commission à 2.979,1 millions de francs belges.

L'autorisation a été donnée en considération du fait que l'aide facilitera la réalisation du programme de restructuration de l'industrie houillère belge et, outre sa nature transitoire, présente des caractéristiques de dégressivité.

La Commission a pris note de ce que la fermeture du dernier siège d'extraction interviendra au plus tard avant la fin de l'année 1992.

## Evolution de l'application des directives devant être transposées dans la législation belge

Date	Directives transposées	Directives non-transposées	Total
1/1/1988	20 52,63%	18 47,37%	38
1/12/1991	101 73,72%	36 26,28%	137

● *EI*: Les chiffres montrent également que de nombreuses directives doivent encore être appliquées. Reste-t-il encore assez de temps avant le 1er janvier 1993?

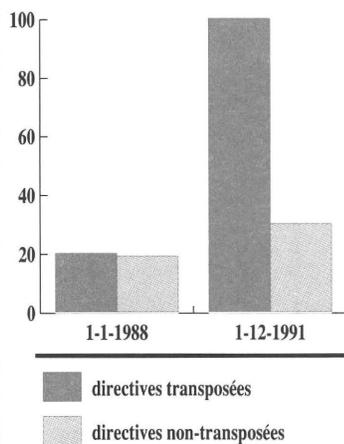
Sûrement, mais la tâche est lourde! Une accélération du processus de transposition est visible. Il n'en reste pas moins vrai que de nombreuses directives doivent encore être approuvées. La Commission des Communautés européennes s'est engagée à déposer toutes ses propositions avant la fin 1991. Il reste 80 mesures qui, bien que déposées, doivent encore être examinées par le Conseil des ministres européens. Elles concernent les domaines de l'agriculture, de la fiscalité et de l'économie. Dans le domaine financier, la question reste complexe: les textes du statut des sociétés boursières et les "investment services" occupent trois tomes.

● *EI*: Y a-t-il des différences d'application entre les diverses politiques?

65% de l'ensemble des mesures se rapportent à l'agriculture et à la santé publique. Ce sont, par conséquent, deux domaines qui entraînent quelques difficultés. En chiffres absolus, les directives s'y rapportant ont du retard. Relativement parlant, pas plus que d'autres.

● *EI*: Que pouvez-vous dire en ce qui concerne la politique de l'environnement?

La situation est bonne, mais il y a évidemment peu de matériel dans le Livre Blanc préparant 1992. Etant donné que notre étude se limite au Livre Blanc et non à l'action communautaire dans son ensemble, j'ai l'intention d'effectuer les démarches nécessaires auprès du prochain gouvernement, afin de remédier à cette situation.



● *EI*: Votre étude a-t-elle une influence sur le citoyen?

La prise de conscience et le processus de transposition s'en sont trouvés améliorés. Il suffit de mentionner la politique en matière de crédit et de protection du consommateur. Le citoyen n'en remarque pas toujours les effets directs. Mais il y a pourtant des cas où les particuliers sont directement concernés. Il en va de même pour la recommandation qui concerne les cartes de paiement (crédit, chèque). Des mesures ont été prises afin de protéger les intérêts des particuliers: le particulier, qui perd sa carte, n'est plus responsable à partir du moment où il en avise la société émettrice.

● *EI*: Pour le citoyen, quelles sont les conséquences de la non-transposition d'une directive dans un des Etats membres?

Ceci concerne la question de l'application directe et l'opposition de la directive devant l'autorité. Il suffit de mentionner le fait que la directive n'a qu'une application verticale. En d'autres termes, elle ne peut être invoquée que face à l'Etat. Le fonctionnement horizontal direct (entre particuliers) n'est pas accepté par la Cour de justice: sans transposition par un Etat membre, les stipulations

d'une directive ne peuvent être invoquées entre particuliers. Il y a également toute la question liée à l'autorité de décision. Un exemple pratique: la réglementation matière d'extraction de limon comme engrais agricole. Cela relève-t-il de l'environnement et donc de l'autorité régionale ou de l'autorité nationale qui régit l'emballage? Ce type de problèmes conduit à des retards.

● *EI*: 1993 n'est donc pas un terminus?

Non, les choses avancent. Une prise de conscience dans la population s'est développée. Je peux donner un bon exemple: l'obligation d'être belge pour obtenir un emploi dans l'enseignement. Si auparavant, elle n'étonnait personne, aujourd'hui cette disposition est discriminatoire. Je pense que le citoyen comprendra vraiment l'état des choses lorsqu'il verra des écus remplacer des francs belges, lorsque les douanes auront été éliminées et lorsqu'il pourra regarder une chaîne de télévision européenne commune.

● *EI*: Pensez-vous que les douanes disparaîtront en 1993?

Non, pas immédiatement. Mais elles devront disparaître plus tard. Elles resteront peut-être utiles pour les contrôles de sécurité et de criminalité.

● *EI*: Monsieur M. Bange-mann, membre de la Commission européenne, responsable du Marché intérieur, a dit: "Pour l'achèvement du marché intérieur, les directives et les recommandations ne suffisent pas". Que pensez-vous de ce point de vue?

C'est entièrement juste. Les Etats membres ont tendance à appliquer une directive et à reculer de quelques pas par la suite. Le gouvernement doit donc mieux préparer ceux qui sont appelés à jouer un rôle dans l'achèvement du marché intérieur. Le gouvernement belge, par exemple, essaie d'encourager systématiquement les fonctionnaires en élaborant un programme visant à mieux cerner l'idée européenne. Le comportement des fonctionnaires donne l'exemple d'une Europe qui fonctionne ou ne fonctionne pas. De telles initiatives sont extrêmement positives.

● *El: Plaidez-vous en faveur d'un Ministère de l'Europe 2000?*

Je plaide en faveur d'un Ministère des Affaires européennes, dirigé par une personne dont le poids politique est important et qui, en tant que ministre, aura les affaires européennes sous son unique compétence. Il ne faut plus se limiter à l'Europe de 1993, mais à l'Europe dans sa globalité.



## MONNAIE UNIQUE ET DEFENSE: ELEMENTS MOTEURS

INTERVENTION DE  
JACQUES DELORS,  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION,  
AU PARLEMENT EUROPEEN  
LE 12 DECEMBRE '91

*"Après le Conseil européen, la Commission a délibéré sur les résultats de Maastricht. Les nouveaux Traités mériteront, bien entendu, un examen plus approfondi, mais pour la Commission, le bilan est globalement positif. Les zones de lumière l'emportent nettement sur les zones d'ombre".*

● *Quelle dynamique pour le projet européen?*

La relance se base sur deux éléments moteurs: la monnaie unique et la défense. Elle est fondée aussi sur une idée forte, garante de la démocratie et de la diversité, je veux parler des dispositions du Traité sur la subsidiarité, dont on ne soulignera jamais assez l'importance.

● **Pour l'union économique et monétaire**, c'est un engagement irréversible, progressif et rigoureux. Un engagement irréversible parce qu'il n'y a pas d'"opting-out" généralisé et que par con-

séquent les entrepreneurs, les banquiers, les marchés savent qu'au plus tôt le 1er janvier 1997, au plus tard le 1er janvier 1999, nos pays entreront dans une troisième phase et adopteront cette véritable révolution qu'est une monnaie unique, avec une banque centrale pleinement indépendante.

Deuxième élément moteur: la **défense commune**. C'est véritablement un grand progrès, un grand pas en avant qui a été franchi. A long terme, il est in-



diqué que nous allons vers une politique qui aboutira à une défense commune.

En **politique extérieure**, je continue à avoir des inquiétudes sur le processus de décision et sur la manière dont les dispositions du Traité nous permettront d'assurer la cohérence entre, d'une part, la politique étrangère stricto sensu et, d'autre part, les relations économi-

ques extérieures et la coopération au développement.

● *Quelle force pour nos institutions?*

La **subsidiarité**, c'est un élément de clarté pour savoir qui fait quoi.

En ce qui concerne la **majorité qualifiée**, malgré une dure bataille menée par la Commission et les Etats membres, il n'a pas été possible d'obtenir satisfaction. C'est ainsi que l'on a maintenu l'unanimité pour les actions destinées à renforcer la compétitivité de nos industries. Il aurait mieux valu décider à la majorité qualifiée.

L'**investissement**: le Parlement pourra donner son accord, ou non, sur le président désigné et, ensuite, il pourra donner l'investissement au collège tout entier après la présentation de son programme. On y a ajouté, c'est très important, la simultanéité des mandats. Enfin, le Parlement disposera dans le Traité de moyens accrus de contrôle sur la Commission. J'en viens maintenant à la **codécision**. Le schéma à trois lectures l'a emporté. Je continue à le regretter, mais je pense quand même que si le Parlement européen se concentre fortement sur la deuxième lecture, on peut arriver à de bons résultats. Quant à l'**avis conforme**, le Parlement l'a obtenu pour les accords internationaux, pour les règlements sur tous les Fonds structurels, y compris le nouveau Fonds de cohésion, pour la modification des conditions de séjour et de circulation des personnes, pour l'union économique et monétaire, pour la nomination des membres du conseil de la Banque centrale européenne, pour la conclusion des accords de change et, enfin, ex ante et ex post sur les orientations de la politique économique.

● *Quel équilibre entre nos objectifs?*

Je suis certain, même si aujourd'hui il y a un déséquilibre, que la monnaie unique appellera une contrepartie politique. Comment envisager, en effet, une banque centrale indépendante, puissante, émettant une monnaie pour 340 millions d'habitants, sans une contrepartie politique et démocratique, sans une personnalité politique européenne? Ce devrait être

## L'OFFICE EUROPEEN D'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

La Commission a décidé une modification de son organisation interne notamment par la création, avec effet au 1er mars 1992, d'un Office européen d'aide humanitaire d'urgence. Cet Office, sous forme de service spécialisé de la Commission, constituera une contribution à l'amélioration du fonctionnement du système international d'aide humanitaire.

L'objectif principal de cette décision est une plus grande efficacité et visibilité de l'action de la Communauté, sans affecter celles des autres politiques externes de la Communauté.

La création de cet Office permettra en outre de rendre plus réelle et tangible la perception par les opinions publiques européennes et des pays tiers de la présence et du rôle de la Communauté européenne dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Cette décision de la Commission permet de concentrer les efforts communautaires sous une même responsabilité administrative.

La présence de la Communauté sur le terrain sera accrue à travers le développement d'une capacité d'intervention directe à différents stades. Identification des besoins, mobilisation d'équipes et de matériel d'intervention, suivi et contrôle, évaluation.

La coordination sera améliorée entre les Etats membres, les autres donateurs, les organisations gouvernementales et les agences internationales spécialisées.

La mobilisation des ressources budgétaires nécessaires en cas de crise de grande ampleur sera facilitée.

L'Office européen d'aide humanitaire d'urgence est placé sous la responsabilité conjointe des Commissaires MM. Marin, Andriessen et Matutes. Fin 1992, l'Office sera placé sous la responsabilité d'un seul commissaire chargé de l'aide humanitaire d'urgence.

## RECHERCHE:

### LA PERFORMANCE DE JET

Le 9 novembre à Culham, petite localité proche d'Oxford en Angleterre, les chercheurs européens ont fait un grand pas sur la longue route qui mène à une énergie pratiquement inépuisable et inoffensive pour l'environnement. Ils ont réussi à tirer du prototype de réacteur "JET", pendant deux secondes, une puissance électrique de près de deux millions de watts. Le JET est une énorme machine en forme de tore - une sorte d'anneau très épais - comme l'indique son nom entier de "Joint European Torus". Le JET, c'est aussi l'entreprise commune à la Communauté européenne, à la Suisse et à la Suède qui permet aux quelque 480 spécialistes de Culham de préparer l'énergie de demain, avec plus de 1.300 chercheurs répartis dans le reste de la Communauté et un budget annuel de 100 millions d'ECU\* environ.



## COMETT:

### UNE COOPERATION UNIVERSITES/ENTREPRISES REUSSIE

D'après un récent rapport d'experts, le programme communautaire COMETT de formation aux hautes technologies est un succès.

Lancé en 1986 par la Commission européenne, COMETT est maintenant dans sa deuxième phase (1990-1994) et, selon un rapport d'évaluation effectué par un organisme indépendant (ECOTEC), les actions menées jusqu'à présent constituent un formidable tremplin pour aider les jeunes à maîtriser les nouvelles technologies et à s'intégrer dans la vie professionnelle. Pour les entreprises, cette coopération leur permet de puiser directement dans le vivier estudiantin européen et de recruter du personnel hautement qualifié.

Avec un budget de 52,6 millions d'ECU\*, COMETT I a permis de subventionner plus de 1.300 projets.

Bref, en trois ans COMETT I a touché un public de plus de 100.000 personnes, impliquant 4.500 entreprises, 1.400 universités et instituts d'enseignement supérieur et 2.000 organismes divers.

\* 1 ECU = 42,1 BEF

●●●

la tâche de la révision du Traité en 1996. Deuxième élément de cet équilibre: nous ne concevons pas l'espace économique sans, à côté de la compétition si salutaire pour nos entreprises, plus de coopération et plus de solidarité. En ce qui concerne la coopération, nous considérons positive l'inclusion d'un chapitre sur l'industrie qui devrait nous permettre d'accompagner les mutations industrielles et de renforcer la compétitivité de nos entreprises. Dans le même esprit, il y a la recherche et le développement, la formation professionnelle. Enfin, même si on n'en a pas parlé à Maastricht, il faut une politique agricole commune adaptée aux problèmes d'aujourd'hui, adaptée à la solidarité que nous devons aux pays du tiers monde, une politique agricole commune plus compétitive, mais aussi mieux à même d'aider au développement rural qui demeure un grand objectif de civilisation pour tous les pays européens. Donc, compétition, coopération, solidarité. C'est dans le domaine de la solidarité que nous avons fait deux avancées importantes. Je veux parler de la cohésion économique et sociale, d'une part, de la politique sociale, d'autre part. Les Douze ont accepté un

protocole sur la politique sociale, elle demeure un grand souci pour nous tous car, deux ans après l'adoption de la Charte sociale, il n'a pas été possible d'adopter un seul texte significatif dans l'esprit de cette Charte ... J'ai proposé un accord à onze, faute d'obtenir un accord à douze. Mais un accord à onze qui, avec l'agrément des Douze, permet d'utiliser les institutions communautaires pour appliquer ce que j'appellerai cette "politique sociale complémentaire" de celle qui existe déjà dans le Traité et qui, elle, continue de s'appliquer à douze. Nous le faisons donc dans le cadre strict des compétences communautaires, en coopération pleine avec le Parlement européen. Il s'agit d'un texte ambitieux dans son contenu. Puis-je vous rappeler les dispositions qui pourront faire l'objet d'un vote à la majorité qualifiée, adaptée aux onze: l'amélioration du milieu de travail, les conditions de travail, l'information et la consultation des travailleurs, l'égalité entre hommes et femmes, l'intégration des personnes exclues du marché du travail. C'est un texte également ambitieux dans son mode de décision, puisque l'on décidera à la majorité qualifiée, non pas 54 sur 76, mais de 44 sur 66. C'est aussi un texte ambitieux

dans sa philosophie du dialogue social, puisque nous laissons un large champ d'initiative aux partenaires sociaux.

### Impulsion

Ainsi, une forte impulsion est donnée. Elle n'aurait pas été possible sans les progrès réalisés depuis 1985. L'objectif 1992, l'Acte unique, tant sous-estimé à l'époque, a redonné du dynamisme à la construction européenne et nous a redonné confiance en nous.

Aujourd'hui, la monnaie et la défense prennent le relais. La Communauté peut se construire sur la base d'un espace économique et social mieux équilibré. Il dépend maintenant de nous de maintenir le cap vers une Communauté unique, équilibrée et cohérente, mais aussi vers une Communauté ouverte.

## RENCONTRE AVEC UN FEDERALISTE EUROPEEN

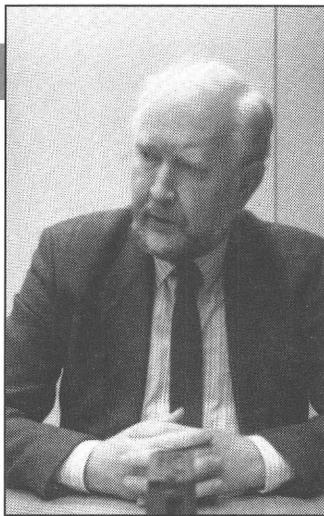
Bien que Ludo Dierickx se préoccupe depuis longtemps des questions européennes, il est surtout connu comme sénateur AGALEV (Parti écologiste flamand). A l'occasion de la sortie de son nouvel ouvrage "Ecologie Politique - Richesse des Hommes et des Nations", dans lequel il se présente une fois de plus comme fédéraliste européen, EURinfo l'a rencontré.

● **EURinfo:** Vous êtes reconnu comme fédéraliste européen depuis les années cinquante. Jugez-vous que l'Europe a évolué d'une manière fédéraliste?

Ludo Dierickx: Des progrès ont été réalisés. L'Europe du législateur n'existe pas encore, mais l'Europe des juges oui. L'Europe peut déjà être considérée comme étant fédéraliste. Bien que le citoyen ne choisit pas un parlement opposant d'un pouvoir équivalent aux parlements nationaux, il reste quand même un "objet de droit" devant se conformer aux divers règlements et directives de l'Europe. Dans le système actuel, les citoyens ont déjà des droits et des devoirs, ce qui ne serait pas le cas dans un système confédéral où seuls les Etats membres auraient ces mêmes droits et devoirs.

● **EI:** Vous avez décrit dans votre livre "Ecologie Politique - Richesse des Hommes et des Nations" le modèle suisse; vous paraît-il une hypothèse pour l'Europe?

LD: Je ne le perçois pas comme "la" solution, cependant je le vois comme un idéal dans lequel les communautés linguistiques et culturelles restent intactes à l'intérieur des frontières linguistiques. Dans l'Europe de demain il sera nécessaire d'avoir des lois précises concernant les langues, même pour les petites communautés linguistiques. Elles ne devraient pas réunir, par exemple, les communautés linguistiques francophone, germanophone ou néerlandophone en une seule entité sous-nationale. Le système suisse me paraît idéal: les



grandes communautés linguistiques sont divisées en länders, cantons et provinces. Ceci évite sans doute que certains éléments nationaliste, romantique, classique ne soient institutionnalisés et exploités politiquement, comme cela se passe actuellement dans l'ex-Union Soviétique et en Yougoslavie.

● **EI:** Au vu de ce qui se passe en Yougoslavie et dans l'ex-Union Soviétique, pensez-vous que le nationalisme peut être limité?

LD: Les démocrates et fédéralistes doivent réaliser que le nationalisme contient cette aversion envers l'autre, envers ce qui est étranger. Il ne suffit pas de simplement résister au nationalisme, il faut le repousser.

● **EI:** Peut-on envisager éventuellement le développement d'un nationalisme européen?

LD: Il faut sûrement y penser. Les nationalismes allemand, français et flamand ont été des étapes dans le processus de l'évolution de la société européenne. Une certaine confiance en soi européenne et un esprit de responsabilité qui ne se manifestent pas en agressivité envers le monde extérieur ne sont pas à condamner. Un nationalisme européen n'éveille aucune inquiétude en moi, compte tenu du fait

que nous n'avons jamais connu de fascisme multilingue. Il est souhaitable que les gens comprennent qu'une Europe multilingue, dynamique et créative est la meilleure réponse aux pensées extrémistes.

● **EI:** Y a-t-il en Europe des ouvertures pour les idées du mouvement écologiste dans lequel vous êtes très actif?

LD: Oui, les Verts et leur électorat comprennent que les problèmes actuels ne peuvent être résolus par des moyens nationaux. Pour survivre, et non pour des raisons de stratégie ou d'idéologie, nous sommes contraints d'être internationaliste.

● **EI:** Les Verts ont-ils des réponses crédibles pour résoudre les questions économiques?

LD: Les Verts ont appris à peser la croissance et la prospérité en termes de valeur d'usage. Je crois que des millions de gens veulent prendre soin des choses qui les entourent et peuvent ainsi constituer une puissance. Ce qu'ils valorisent au foyer peut être transmis à un autre niveau. Quelque chose de comparable s'est produit lorsque les socialistes ont "politisé" le problème de la pauvreté. La pensée écologiste en matière économique est nuancée. Il ne s'agit pas toujours de simplifier: la civilisation implique de tenir compte de tous les aspects et doit concerner plus de citoyens.

● **EI:** Des grands changements auront lieu dans la Communauté européenne après Maastricht. Sommes-nous sur le bon chemin pour l'Europe?

LD: J'espère que l'Union monétaire aura lieu pour des raisons sociales: de cette façon la solidarité avec les plus faibles sera effective. L'exemple de l'Union belge-luxembourgeoise prouve que l'union monétaire n'entraîne pas automatiquement l'union politique. Ainsi, une politique communautaire de paix et de sécurité ne doit pas perdre de vue l'idée de la démocratie européenne. Le fédéralisme dictatorial de l'Union Soviétique s'est écroulé; l'échec du fédéralisme démocratique pourrait également entraîner un plus grand pessimisme.

## SONDAGES:

### LES JEUNES EUROPEENS EN 1990

Plus optimistes et satisfaits qu'on ne le pense, favorables à l'unification européenne, ils voyagent beaucoup mais préfèrent travailler chez eux.

Le jeune Européen moyen entre 15 et 24 ans est satisfait de la vie qu'il mène (88% contre 82% en 1987 et 83% en 1982), juge sa situation financière correcte (81% contre 78% en 1987 et 76% en 1982), s'est rendu au moins une fois à l'étranger (71% comme en 1987), mais pas pour travailler (seulement 8%). Il connaît les langues étrangères mieux que ses parents (60% en parlent au moins une contre 36% des adultes); il suit les études qu'il souhaitait (88%), est favorable à l'unification européenne (82% contre 74% en 1987 et 72% en 1982) et il est assez optimiste sur son avenir professionnel (84% le prévoient entre très bon et moyen et seulement 8% entre très mauvais et mauvais, contre respectivement 75% et 17% en 1987 et 66% et 17% en 1982).

Pour ce qui concerne les langues: les Luxembourgeois en parlent en moyenne 2,7, les Danois 1,8 et les Néerlandais 1,6. Ici également les Grecs et les Italiens avec 0,7, ainsi que les Espagnols avec 0,6, sont au-dessus de la moyenne communautaire (0,8), même si en queue du peloton on retrouve les Irlandais (0,4) et les Britanniques (0,5), en compagnie des ex-Allemands de l'Est (0,4 également). Quant aux langues étrangères les plus parlées dans les différents pays de la CE, elles sont, à quelques rares exceptions près, en ordre décroissant l'anglais, le français et l'allemand.

Quant aux sujets de préoccupation, ils sont divers. Tout d'abord les jeunes sont inquiets par le chômage: 70% des jeunes de 15 à 24 ans le considèrent comme le principal problème auquel ils doivent faire face à l'heure actuelle; puis viennent la drogue (66%) et le SIDA (40%). En 1987 ils étaient 86% à craindre le chômage et déjà 40% à redouter le SIDA, tandis que la drogue ne figurait pas dans le questionnaire.

Dans l'ensemble, le portrait-robot du jeune Européen est assez reconfortant: modérément optimiste, attentif aux problèmes de la société dans laquelle il vit, partisan assez convaincu d'une Europe unifiée. Une tendance qui s'accroît et qui laisse bien augurer de l'avenir.

### Ludo Dierickx

- Né en 1929, Docteur en droit.
- Sénateur AGALEV depuis 1981.
- Secrétaire-Général des Fédéralistes Européens (1969-1972).
- Fondateur en 1963 du Centre d'Etudes et d'Informations Européennes.
- Organisateur des élections Libres Européennes pour le Congrès du Peuple Européen (1957-1962).
- Président des Jeunes Fédéralistes Européens (1955-1956).

## LIBERTES MENACEES?

*On sait que l'objectif de l'Union européenne est de permettre la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux au sein de la Communauté. Un an avant la date symbolique du 31 décembre 1992, un étrange débat vient de secouer les lanternaux européens. En cause, une proposition de directive visant à interdire toute publicité en faveur du tabac en dehors des points de vente.*

Peut-être avez-vous remarqué ces douze feuilles-étoiles rabougries voulant symboliser une Europe desséchée engoncée dans sa bureaucratie au point de limiter la liberté d'expression? Ce message publicitaire, publié par plusieurs quotidiens et périodiques en novembre dernier, était signé par le Conseil européen des annonceurs et l'Association européenne des agences de publicité. Son objectif officiel: s'en prendre aux projets de lois communautaires qui tendraient à limiter le droit d'expression commerciale en Europe. Objectif implicite: s'opposer à une proposition de directive interdisant dans l'ensemble de la Communauté toute publicité directe ou indirecte pour le tabac, en dehors des lieux où il est mis en vente.

Cette proposition d'interdire toute publicité pour le tabac est fortement soutenue par le Parlement européen. Elle viendrait compléter d'autres décisions déjà prises par le Conseil des ministres pour lutter contre le tabagisme: à partir de janvier 1993, la teneur en goudron des cigarettes sera limitée à 15 mg; des mises en garde très nettes sur les dangers du tabac devront être imprimées sur les paquets et, le 11 novembre dernier, la commercialisation d'un nouveau produit du tabac à sucer a été interdite. En outre, toute forme de publicité télévisuelle pour les produits du tabac est interdite par le Conseil des ministres depuis 1989.

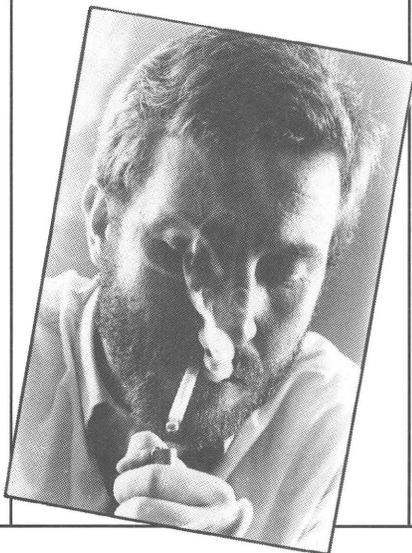
### Liberté et santé

Les annonceurs publicitaires dénoncent en cette proposition de directive une tentative de limiter le droit à l'expression et à la publi-

La Communauté et les Etats membres discutent actuellement l'établissement de règles communes en matière de collecte, enregistrement et manipulation des données concernant les personnes. Cette discussion aura une influence sur les pratiques publicitaires comme le publipostage et le marketing direct (envoi de courrier publicitaire personnalisé par la poste). La directive communautaire proposée met l'accent sur la protection de la vie privée des personnes.

Les entreprises de marketing direct et certaines organisations caritatives, qui font grand usage du courrier personnalisé pour recueillir des fonds, craignent que l'autorisation personnelle du particulier ne soit requise pour l'utilisation des données le concernant. La Commission signale que ces critiques sont sans fondement car la directive proposée permettrait l'utilisation des données sur fichier lorsqu'elles sont dans le domaine public. Les journaux pourraient aussi utiliser leur fichier d'abonnés, sans l'accord préalable des intéressés. Néanmoins, les individus auront le droit de demander la suppression des données les concernant si un fichier où ils se trouvent est utilisé commercialement.

cité. Ce à quoi la Commission rétorque que l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme proclame à la fois le droit de toute personne à la liberté d'expression et les devoirs et responsabilités auxquels cette liberté



peut être soumise en pratique, notamment pour protéger la santé. On estime à ce propos que 431.000 personnes meurent chaque année dans la Communauté du fait de maladies liées au tabac.

Les annonceurs craignent bien sûr une baisse de leur chiffre d'affaires et mettent en exergue le risque de voir encore diminuer la rentabilité des organes de presse écrite pour qui la publicité est une source de rentrées financières essentielle. La Commission répond que les publicités pour le tabac ne comptent que pour 2% du chiffre d'affaires de la publicité et que dans des pays comme le Portugal, où la publicité pour le tabac est déjà interdite depuis 1980, les montants consacrés à l'ensemble de la publicité n'ont pas cessé de croître.

Dans ce débat, la Commission ne manque pas d'arguments pour défendre sa cause: tous les Etats membres restreignent déjà d'une manière ou d'une autre la publicité sur le tabac et trois l'interdisent totalement (Italie, Portugal, France). Afin d'éviter le cloisonnement des marchés, il convient d'harmoniser les législations sur la publicité tabac. En outre, une enquête réalisée en 1987 a révélé que 73% des Européens sont favorables à l'interdiction de la publicité pour le tabac.

### Contradiction communautaire?

Les annonceurs n'ont pas manqué d'enfoncer un coin dans la politique communautaire et de mettre en exergue la contradiction entre cette proposition d'interdire la publicité pour le tabac et des pratiques d'appui économique à la culture du tabac en Europe... La Commission rétorque qu'il n'y a pas de lien direct entre la production de tabac dans la Communauté et le niveau de consommation de cigarettes. 72% du tabac consommé en Europe sont d'ailleurs importés. En cas de cessation de la culture du tabac dans les pays de la Communauté, les fabricants importeraient simplement leurs matières premières de pays tiers.

Le débat n'est pas clos: une première discussion au Conseil des ministres a montré, le 11 novembre dernier, qu'une majorité qualifiée en faveur de la proposition de directive n'existe pas encore.

## FEMMES ENCEINTES MIEUX PROTEGEES

A partir de 1994, les femmes salariées bénéficieront d'un minimum "européen" de protection sociale avant, pendant et après un accouchement. Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 6 novembre 1991 sur une "loi européenne" rendant obligatoire un congé maternité d'au moins 14 semaines sans interruption. Ce minimum est déjà atteint ou dépassé dans tous les pays de la Communauté, sauf aux Pays-Bas et au Portugal. Les ministres n'ont en revanche pas voulu garantir pendant ce congé un pourcentage déterminé du salaire comme le demandait la Commission européenne. Par ailleurs, la "loi" en question interdit de licencier une salariée pendant le congé maternité et lui assure le maintien de tous les droits liés au contrat de travail - la sécurité sociale par exemple. La "loi européenne" prévue interdit également d'exposer une salariée enceinte à des substances dangereuses et à des conditions de travail susceptibles de nuire à sa santé ou à sa sécurité - notamment le travail de nuit. Cette "loi" doit encore être examinée par le Parlement européen.

## TABAC:

### AVERTISSEMENTS ET INTERDICTION

Les tabacs en poudre ou en fines particules contenus dans des sachets, que l'on laisse infuser dans la bouche n'auront pas droit de cité dans le grand marché. Ces produits nouveaux font fureur parmi les jeunes aux Etats-Unis et en Suède; ils sont déjà interdits, en Belgique et en Irlande; ils le seront dans toute la Communauté européenne au 1er juillet 1992. Les ministres des Douze l'ont décidé le 11 novembre 1991 en raison du danger particulier de ces produits, qui provoquent le cancer de la bouche. En même temps les ministres ont étendu aux autres produits du tabac l'obligation, applicable aux cigarettes à partir du 1er janvier 1992, de porter sur l'emballage un avertissement au fumeur couvrant au moins 1% de la surface. Ainsi, au 31 décembre 1993 au plus tard, les boîtes de cigares, étuis de cigarillos et



## EUREGIO SCHELDEMOND ET LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

*Peu à peu, l'Europe des régions devient une réalité.*

### Un exemple pour l'Europe

Vu la disparition progressive des frontières, la Communauté tient à favoriser le développement de la coopération dans les régions frontalières. Elle veut préparer ces régions à l'ouverture du Marché unique, en explorant les possibilités de coopération au-delà des frontières intérieures et extérieures.

Cette coopération entre les régions représente un exemple de l'Unification européenne, une Europe en miniature.

### La politique régionale

L'Acte unique européen a mis en route des politiques en vue de réaliser l'achèvement du marché intérieur en 1992 et de renforcer la cohésion économique et sociale dans la Communauté.

Un des instruments principaux pour atteindre ce but sont les Fonds structurels, dont entre autres le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Commission européenne peut, de sa propre initiative, disposer d'une certaine part du budget des Fonds structurels, sous forme d'**initiatives communautaires**.

INTERREG (1990) est l'une de ces initiatives destinées à toutes les régions situées le long des frontières intérieures et extérieures de la CE. Les priorités du programme sont la mise en œuvre conjointe de programmes transfrontaliers et la mise en place de structures institutionnelles communes.

Le projet de développement commun Euregio Scheldemond est un de ces programmes triennaux d'INTERREG, qui a été approuvé par la Commission, le 5 décembre 1991.

### Trois provinces

Le 16 novembre 1989, à Middelburg (Belgique), les députations et gouvernements des provinces de Flandre Orientale, Flandre Occidentale et la Zélande (Pays-Bas) ont stipulé leur ambition de coopération transfrontalière dans une déclaration de principe. Ensuite, il est apparu qu'une partie des frais de cette coopération serait

couverte par la CE, dans le cadre d'INTERREG, l'article 10 du règlement du FEDER.

Pour la période 1991-1993, la Commission a mis 3,4 MECU à la disposition du projet de coopération Euregio Scheldemond. Les trois provinces concernées, la Communauté flamande et les autorités des Pays-Bas y ajoutent le même montant.

Le programme de 1991 contient des projets tels que l'établissement d'une politique de prévention de déchets et d'émissions dans la zone du canal Gand-Terneuzen, la coopération entre les ports de l'Eurégion, l'étude concernant les effets négatifs sur l'environnement dans le "Krekengebied, située dans la région frontalière, la coopération entre les entreprises, essentiellement les PME, ...

Pour les années 1992-1993, plusieurs projets seront réalisés dans le domaine de l'enseignement et du marché de l'emploi, des loisirs et du tourisme, de l'aménagement du territoire et du transport en commun. Si vous avez des propositions concrètes dans le domaine de la coopération transfrontalière dans l'Eurégion ou si vous désirez plus d'informations, vous pouvez vous adresser au secrétariat d'Euregio Scheldemond, L. Machiels, Gouvernementstraat 1, 9000 Gand, tél. 091/23.38.11.

●●●  
paquets de tabac pour pipe devront choisir entre quatre mentions: "Fumer provoque le cancer", "Fumer provoque des maladies mortelles", "Fumer nuit à votre entourage" ou "Fumer provoque des maladies cardio-vasculaires". Les paquets de tabac à rouler auront le choix entre 14 avertissements - les mêmes que ceux des paquets de cigarettes - parmi lesquels "Fumer peut tuer" et "Les fumeurs meurent plus jeunes". Quant aux paquets de tabac à priser et à chiquer, ils porteront la mention "Provoque le cancer". La vente d'emballages non conformes fabriqués avant le 31 décembre 1993 sera autorisée jusqu'au 31 décembre 1994. Toutes ces mesures doivent encore passer devant le Parlement européen avant de devenir définitives.

## COMMERCE:

### VENDRE LE "MADE IN EUROPE" AUX JAPONAIS

Pour vendre aux Japonais du "made in Europe", en-dehors des traditionnels produits de luxe, suivez le guide! Les fabricants communautaires de cinq catégories de produits - articles de sport; aliments et boissons; meubles; joaillerie; équipements d'analyse et de mesure - disposent maintenant de guides des exportateurs publiés mi-novembre dans le cadre d'une campagne de promotion lancée l'an dernier par la Commission européenne. Ces cinq guides - un par secteur - contiennent les résultats d'études du marché japonais, des conseils pratiques et l'explication des procédures à suivre pour aborder le pays du soleil levant ou s'y tailler une meilleure place.

Deux autres publications vont bientôt venir s'y ajouter: un guide général des exportateurs, commun à tous les secteurs industriels, et une étude portant sur l'image des produits européens au Japon. Tous ces documents ne sont que le début d'une campagne de promotion des exportations communautaires qui va s'étendre jusqu'à l'été 1993.

Plus de 10.000 entreprises de la Communauté ont déjà manifesté leur intérêt pour la campagne de promotion. Pour obtenir des informations pratiques ou se procurer les guides des exportateurs (3190 BEF chacun), on peut s'adresser pour la Belgique et le Luxembourg à Deloitte & Touche Consultants Brussels Airport Park - Berkenlaan 6 - 1831 Diegem - tél. 718-96-00 - fax 718-92-00.

## PROTECTION DES ANIMAUX:

### TROIS "LOIS EUROPEENNES"

L'opinion publique s'est heureusement alarmée des conditions parfois révoltantes dans lesquelles les animaux sont élevés et la Commission européenne a proposé plusieurs "lois européennes" pour protéger les animaux. Deux d'entre elles, destinées à protéger les veaux et porcs élevés dans des systèmes de production intensive, viennent de recevoir le feu vert des Douze. Une troisième directive, destinée à protéger les animaux pendant leur transport, a également été approuvée par les ministres.

Les deux premières directives fixent toute une série d'exigences que les éleveurs devront respecter pour améliorer le bien-être des veaux et des porcs: par exemple, la taille des boxes doit permettre aux animaux de s'allonger et de se reposer sur une litière propre; les animaux ne doivent pas être maintenus dans l'obscurité; l'air doit être constamment renouvelé; si un animal est malade ou blessé, il doit être immédiatement soigné; la castration des porcs mâles ne peut s'effectuer que sous anesthésie, pour ne citer que quelques exemples.

La troisième directive stipule que des contrôles seront effectués aux frontières externes de la Communauté pour vérifier le bien-être des animaux, - disposition d'eau et d'une litière, vérification d'éventuels blessés notamment - en provenance de pays tiers, tandis que les contrôles systématiques aux frontières internes seront supprimés de manière à éviter de longues heures d'attente aux animaux enfermés.

## CULTURE:

### VIVE LES LANGUES

Dans cette Europe multilingue, le problème de la diversité linguistique est l'une des préoccupations majeures de la Commission européenne. La promotion quantitative et qualitative de l'enseignement des langues étrangères et notamment de celles des Douze intéresse tous les Européens de la Communauté. D'où l'importance du programme LINGUA, adopté en 1989 par le Conseil des ministres avec un budget de 200 millions d'ECU pour une période de cinq ans à partir de 1990.

●●●



## L'EUROPE RANIME SON PASSE

*L'atelier bruxellois du sculpteur de pierres tombales du 19ème siècle E. Salu, qui est construit en style art nouveau et néo-rennaissance, est une œuvre d'art en soi. L'année prochaine, il sera complètement restauré avec l'aide de la Communauté. Après la restauration de l'équipement de l'atelier, des jardins d'hiver et des modèles en plâtre, le site deviendra un centre d'archéologie funéraire.*

### Thème annuel

C'est l'un des projets auxquels la Commission européenne a accordé une aide financière en 1991. La Commission s'occupe depuis déjà huit ans de la conservation et de la valorisation du patrimoine architectural de la Communauté. Elle voit dans cette action culturelle un investissement pour le développement économique, social et régional de l'Europe.

Pour utiliser au mieux les ressources disponibles, soit quelque 2 600 000 écus par an, cette action est organisée autour de thèmes annuels. Des projets de restauration en rapport avec le thème choisi peuvent être proposés par des organismes publics, des associations ou des particuliers. Parmi les projets proposés, un jury d'experts de renommée internationale sélectionne les projets pilotes qui bénéficient du soutien financier de la CE.

Après les monuments et les sites historiques "exceptionnels", qui étaient le thème de l'année 1989, l'attention s'est portée en 1990 sur les bâtiments et les sites historiques qui ont "déterminé la structure de la ville ou du village".

### Atelier

En 1991, l'action avait pour thème les bâtiments et sites qui ont servi autrefois de "lieu de travail". Sur les 433 projets pilotes proposés, 37 ont été finalement sélectionnés. Les projets choisis couvrent un large éventail d'activités à caractère agricole, artisanal ou industriel. Jugez-en vous-même: des moulins à eau et à vent, un site rural, des pressoirs à olives, des distilleries, un chantier naval, divers complexes industriels, un château d'eau, un pont transbordeur, des entrepôts, etc. Notre patrimoine architectural ne manque pas de richesses.

La plupart des bâtiments ont été construits après 1700. Deux ouvrages remontent cependant au 2ème siècle après Jésus Christ: un moulin à eau avec système d'amenée d'eau à Fontvieille, en France, et un ouvrage romain de captage des eaux souterraines à Walferdange, au Luxembourg.

Certains des sites sélectionnés sont remis en service après les travaux de restauration. C'est le cas, par exemple, d'un chantier naval pour bateaux historiques à Bunschoten, aux Pays-Bas, et du dernier pont transbordeur de style français encore en service à Newport, en Angleterre. La plupart des sites rempliront cependant une fonction didactique après les travaux, comme centre d'apprentissage ou musée.

En Belgique, outre l'atelier du sculpteur de pierres tombales E. Salu, le Herisemmolen à Alsemberg est également en restauration. Cette ancienne fabrique de cartons du 19ème siècle comprend un moulin, une papeterie, un atelier de charpentier, une forge et une ferme. Après les travaux, il sera converti en musée de l'industrie.

### 1992

La Commission poursuit son action en 1992. Par cet effort culturel soutenu, elle entend non seulement aider financièrement les Européens, mais également les sensibiliser à leur passé architectural et les inciter à prendre des initiatives de réhabilitation similaires. A cet égard, le nombre croissant de projets soumis est déjà encourageant pour l'action européenne.

Pour 1992, la Commission a choisi comme thème des "projets de conservation dans les villes et les villages visant à réhabiliter, selon une approche intégrée, le monument et ses abords dans l'espace public qui l'entoure". Les personnes ou organismes intéressés peuvent obtenir des formulaires de demande de soutien auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, rue Archimède 73 à 1040 Bruxelles ou auprès des ministères régionaux compétents.



## NOUS IRONS A RIO

*En décembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est inquiétée de "la dégradation continue de l'environnement et de la dangereuse détérioration des systèmes indispensables à la vie ainsi que des tendances qui pourraient, à la longue, rompre l'équilibre écologique du globe, risquer les capacités nourricières de la terre et conduire à une catastrophe écologique". Elle a dès lors*

décidé de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), au Brésil en 1992, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement. Cette CNUED devrait marquer la transition entre un modèle de développement presque exclusivement destiné à promouvoir la croissance économique et un modèle

de nos ancêtres: nous l'avons emprunté à nos enfants.

La conférence de Rio de juin 92 poursuivra trois grands objectifs:

- identifier les moyens de fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires, en particulier aux pays en voie de développement, pour exécuter des pro-

Pour préparer la conférence, la Commission estime que les politiques et programmes destinés à résoudre ces problèmes doivent être élaborés en fonction de la situation socio-économique de chaque pays ou chaque région. Elle identifie trois grandes préoccupations mondiales: les changements climatiques (effet de serre, ...), la déforestation, la réduction de la diversité biologique (il semble que 1.000 espèces vivantes disparaissent chaque année...). Elle distingue ensuite les problèmes régionaux des pays de l'OCDE (c-à-d l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, qui regroupent les pays riches d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord, plus le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande): pollution atmosphérique et de l'eau, bruit, sol, etc.; les problèmes régionaux des pays d'Europe centrale et orientale (pollution urbaine, industries toxiques mal contrôlées, etc.); les problèmes spécifiques aux pays en voie de développement où la pression démographique, l'urbanisation rapide et la pauvreté sont les principaux facteurs qui s'opposent à tout développement durable.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, il a été proposé que la Conférence de Rio adopte une "Charte de la planète" sous la forme d'une déclaration fondamentale gouvernant les relations entre les peuples, les nations et la planète afin de préserver notre avenir commun tant du point de vue de l'environnement que du développement. La Communauté européenne veillera à ce que ce document reflète l'évolution de la pensée écologique et de la philosophie du développement au cours des vingt dernières années. Il sera aussi essentiel de définir en termes précis les obligations des Etats dans ce domaine. Peut-être se dirige-t-on vers une limitation du droit absolu des Etats d'exploiter leurs propres ressources naturelles en liant ce droit à une reconnaissance explicite de la responsabilité de tous les Etats de conserver et d'utiliser l'environnement et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations présentes et futures.

●●● Comme il faut toujours commencer par le commencement, ce sont d'abord les enseignants qui doivent aller à l'école. Ainsi, la première action du programme porte sur des mesures destinées à promouvoir la formation continue des enseignants et des formateurs en langues étrangères en prévoyant l'octroi de bourses individuelles distribuées par les agences nationales LINGUA de chaque Etat membre, mais également des aides financières consenties par la Communauté pour l'élaboration de Programmes de Coopération européenne (PCE) entre des établissements de formation. C'est que le programme LINGUA vise à l'amélioration de la qualité de l'enseignement en adoptant notamment une approche dynamique et créative en vue d'encourager l'innovation.

## DES FELIX POUR MEDIA

Les Félix, prix décernés pour la 4ème année consécutive par l'Académie Européenne du Cinéma, font partie des initiatives du Programme MEDIA, visant à assurer la promotion de la production cinématographique européenne et à encourager le travail des professionnels du secteur.

"Riff-Raff", du réalisateur britannique Ken Loach, s'est vu décerner le Félix du meilleur film 1991. "Riff-Raff" avait reçu le soutien du European Film Distribution Office (EFDO), qui, créé dans le cadre de MEDIA, vise à faciliter la distribution des films dans les salles de cinéma européennes. Quant à "Toto le Héros", du réalisateur Jaco van Dormael et du producteur Pierre Drouot, tous deux de nationalité belge, il a reçu pas moins de quatre Félix: meilleur premier film, meilleur scénario (M. Jaco van Dormael), meilleure photographie (M. Walther Van den Ende) et meilleur acteur (M. Michel Bouquet). La qualité de cette production avait également été couronnée au dernier Festival de Cannes par l'octroi de la Caméra d'Or. Rappelons que le film Toto le Héros a vu le jour grâce au soutien de plusieurs initiatives de MEDIA: les Entrepreneurs de l'Audiovisuel Européen (développement du projet), SCRIPT FUND (aide à l'écriture du scénario) et EFDO (aide à la distribution en salles).



fondé sur des structures de développement durable dans lesquelles la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles occupent une place essentielle. La CNUED devrait également contribuer à la création d'une nouvelle solidarité mondiale issue non seulement de l'interdépendance économique mais également de la prise de conscience du fait que tous les pays vivent sur la même planète et partagent un avenir commun. Nous n'avons pas hérité du patrimoine "Terre"

grammes et projets de développement écologiquement rationnels;

- recommander des modalités efficaces pour assurer l'accès notamment des pays en développement aux technologies écologiquement rationnelles et le transfert de ces techniques à des conditions favorables;

- identifier les moyens de fournir des ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre des mesures visant à résoudre les principaux problèmes d'environnement d'intérêt mondial.

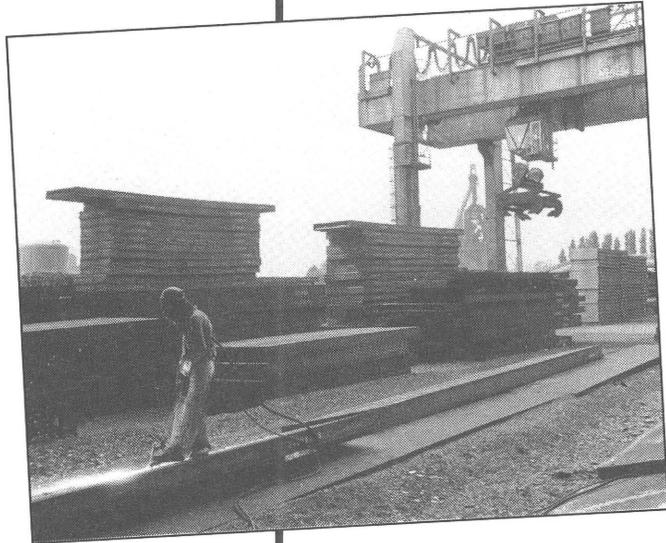
## SOCIAL:

### UN ECRIT POUR TOUS LES SALARIES

Une nouvelle "loi européenne" qui entrera en vigueur le 30 juin 1993.

Savoir pour qui on travail et à quelles conditions, cela ne va pas forcément de soi, surtout dans une période où les nouvelles formes d'emploi se multiplient et où le maître-mot est "souplesse" - des horaires, du lieu de travail, de la rémunération. Dans le grand marché sans frontières, on passera même encore plus facilement d'un pays à l'autre sans changer d'emploi. C'est pourquoi la Communauté européenne a éprouvé le besoin de garantir à chaque salarié qu'il aura une preuve écrite de sa relation de travail: ce sera chose faite à partir du 30 juin 1993, quand entrera en vigueur une "loi européenne" adoptée par les ministres du travail des Douze mi-octobre.

Cette "loi" obligera les employeurs à fournir une déclaration écrite à chaque salarié, avec ou sans contrat de travail, déclaration mentionnant les éléments essentiels de la relation de travail.

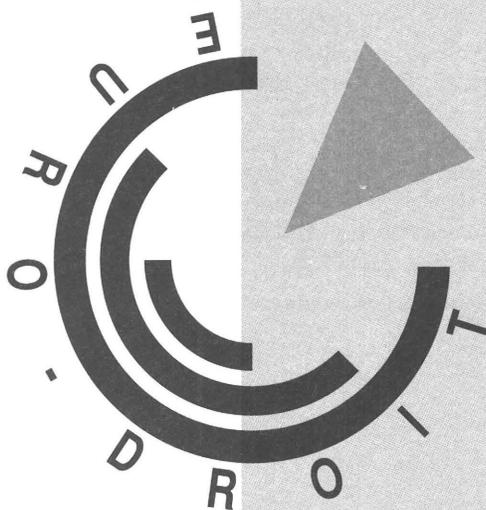


*Mais cette règle générale comporte quelques exceptions.*

## LA SECURITE SOCIALE ET LE TRAVAIL A L'ETRANGER

*Le marché unique européen de 1992 facilitera sans aucun doute l'internationalisation des prestations de travail. Toutefois, travailler à l'étranger, même dans un Etat membre, pose inévitablement des problèmes quant à l'application du droit de la protection sociale.*

*En règle générale, lorsqu'un travailleur exerce une activité professionnelle en dehors du territoire de la Belgique, les règles de sécurité sociale belges ne lui sont plus applicables. Même si le travailleur est établi en Belgique.*



### EURODROIT A VOTRE SERVICE

Vous pouvez contacter EURODROIT par téléphone au n° (02) 235 94 78, tous les jeudis de 14 H 00 à 18 H 00.

Toute demande d'information écrite peut être adressée à: EURODROIT, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

Les entretiens individuels n'ont lieu que sur rendez-vous.

#### Travailleurs détachés

Un travailleur détaché est une personne qui est envoyée par son employeur, à l'étranger, pour une durée limitée. Ce travailleur reste soumis au régime belge de sécurité sociale tant que le détachement s'effectue (entre autre) dans un Etat membre de la CEE et pourvu que les conditions suivantes soient remplies: la durée de travail prévue ne peut excéder 12 mois et le travailleur ne peut être détaché en remplacement d'un autre travailleur en fin de période de détachement. Le détachement peut être prolongé d'une période maximale de 12 mois si le travail n'est pas achevé au terme de la période initiale. L'organisme de sécurité sociale du lieu d'affectation doit également marquer son accord à la prorogation, et la demande de prolongation doit être introduite avant l'expiration de la première période de 12 mois. A la demande de l'employeur, l'O.N.S.S. délivre une déclaration de détachement qui stipule que les règles en vigueur en matière de détachement s'appli-

quent au travailleur concerné et en précise la durée. Le travailleur doit demander à sa caisse de maladie une attestation de droit à des prestations à la charge du régime belge; cette attestation habilite le travailleur à bénéficier de prestations de soins de santé à l'étranger.

#### Autres exceptions

En outre, en cas de détachement, le régime belge de sécurité sociale reste d'application si la Belgique et le pays du lieu d'affectation sont convenus précisément de déroger à l'application du principe général de la législation en vigueur dans le pays où s'effectue le travail. Dans ce cas, le travailleur doit accepter de continuer à ressortir à la législation belge et introduire une demande en ce sens auprès du Ministère de la prévoyance sociale.

L'application du régime de sécurité sociale du pays où s'effectue le travail connaît une dernière exception, lorsque le travailleur est employé simultanément en Belgique et à l'étranger. Dans ce cas également, le travailleur reste soumis à la législation belge en matière de sécurité sociale.

#### Droits acquis

Les travailleurs - et les personnes à leur charge - qui ne ressortissent pas à l'application de la sécurité sociale belge, peuvent demander à bénéficier du régime du pays où s'effectue le travail. Mais cela ne sous-entend nullement qu'un trait soit tiré sur la situation acquise en Belgique. Selon la nature des accords de droit social intervenus, il sera également tenu compte de la "carrière" passée en Belgique. Si le droit à des prestations de maternité et de maladie est soumis à des conditions de périodes d'assurance, les périodes accomplies en Belgique devront être prises en considération. Pour les allocations familiales, les montants éventuellement perçus dans le pays de résidence viendront en déduction des montants perçus ailleurs. Les pensions sont calculées en fonction de toutes les périodes d'assurance accomplies par un travailleur dans chaque Etat membre.

Jan Van hoof

# AU JOUR LE JOUR

■ 4 novembre

**CIG-Union politique** - Le Royaume-Uni refuse toute avancée dans le domaine social.

**Douglas Hurd**, Secrétaire au Foreign Office, juge également trop communautaire l'approche en matière judiciaire.

**Europe des citoyens** - La Conférence de Berlin réunit 28 ministres européens de la justice ou de l'intérieur. Un groupe de travail est installé afin d'appliquer une stratégie quant à la maîtrise des flux migratoires illégaux.

■ 6 novembre

**Aide d'urgence** - La Commission décide de créer un Office européen d'aide humanitaire urgente. Il entrera en fonction le 1er mars 1992.

**Berlaymont** - Le gouvernement belge et la Région de Bruxelles-Capitale décident de rénover le bâtiment abritant les services de la Commission européenne.

■ 12 novembre

**Noordwijk** - Les ministres des Affaires étrangères des Douze se réunissent à Noordwijk pour préparer le texte du nouveau projet de Traité.

**CEE/USA** - Au Sommet de La Haye, le Président américain G. Bush appuie "la marche de la

peenne de l'énergie entame sa troisième session plénière.  
**Berlaymont** - Dernière réunion de la Commission dans le bâtiment du Berlaymont.

■ 21 novembre

**Kurdes** - La Commission indique que la Communauté européenne et ses Etats membres apportent 60% de l'aide internationale en faveur de cette population.

**PAC** - Le débat sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) entre dans sa phase d'examen technique.

■ 22 novembre

**ONU** - M. Boutros-Ghali est élu secrétaire général des Nations-Unies. Vice-premier ministre égyptien, il est le premier africain à occuper ce poste.

■ 24 novembre

**Belgique** - Elections législatives en Belgique. Nette avancée de l'extrême droite notamment à Anvers.

■ 25 novembre

**Développement** - Le Parlement européen appuie l'idée de la Commission de lier la démocratie et l'aide au développement.

■ 27 novembre

**Drogue** - La Commission européenne propose la création d'un observatoire européen des drogues.

■ 4 décembre

**Sommet** - Publication de la nouvelle édition d'EUROBAROMETRE. 65% des Européens se prononcent pour une politique de sécurité et de défense commune et pour la codécision au Parlement européen.

■ 10-11 décembre

**Maastricht** - Réunion en sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Les traités sur l'Union économique et financière et sur l'Union politique sont en discussion. Le Sommet rend irréversible le processus d'intégration monétaire en adoptant l'ECU comme monnaie européenne pour 11 Etats membres (à l'exception du Royaume-Uni) au plus tard pour le 1er janvier 1999.

■ 13 décembre

**Parlement** - Le Parlement européen renonce à prendre position sur les résultats du Sommet de Maastricht. M. Lubbers, Président du Conseil des ministres, invite le Parlement à lutter pour ses propres droits.

■ 17 décembre

**EEE** - La Cour de justice de Luxembourg remet en cause l'accord CEE-AELE (Association Européenne de Libre-Echange), qui doit mettre en place l'Espace Economique Européen.

**Transport** - Les ministres des Transports des Douze établissent les lignes directrices d'un programme devant aboutir à la libéralisation du secteur des transports aériens avant la fin de 1993.

■ 1er janvier

**Présidence** - Le Portugal préside le Conseil des ministres de la Communauté européenne pour la première fois depuis son adhésion en 1986.

## LUXEMBOURG

- **Capitale:** Luxembourg
- **Population:** 380.000 habitants
- **Superficie:** 2.586 km<sup>2</sup>
- **PNB/hab.:** 22.400 US \$
- **Système politique:** monarchie héréditaire et constitutionnelle
- **Monnaie:** franc luxembourgeois (1 F L = 1 franc belge)

Le Grand Duché du Luxembourg? Il est si proche et nous croyons bien le connaître, mais faisons un petit test: de quand date l'indépendance du Grand Duché? Qui en est le chef de l'Etat? Quelles sont les principales ressources économiques...? Si vous donnez votre langue au chat, poursuivez la lecture de cette fiche pour en savoir un peu plus.

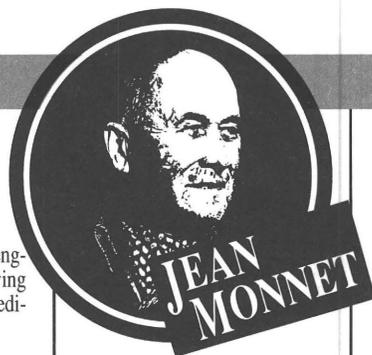
### Histoire

Du Ve au IXe siècle, le territoire correspondant au Grand Duché appartient à l'empire carolingien. Le comté de Lutzelbourg est fondé au Xe siècle et devient un duché en 1354. A partir du XVIIe siècle, le duché passe sous domination française, puis autrichienne en 1714. En 1815, le Congrès de Vienne crée le Grand Duché de Luxembourg, membre de la Confédération germanique; le Luxembourg wallon en faisait partie. En 1830, des Luxembourgeois participent à la Révolution belge et il est question de rattacher le Luxembourg à la Belgique. Les grandes puissances européennes s'opposent à cette solution et seul le territoire de l'actuelle province de Luxembourg est rattaché à la Belgique. Le Grand Duché est octroyé à Guillaume Ier de Hollande à titre personnel; il reste



incorporé à la Confédération germanique. En 1867, la France de Napoléon III et la Prusse marchandent le sort du pays dont la neutralité est proclamée le 11 mai 1867 par une conférence internationale à Londres. Les Prussiens évacuent le pays qui se dote d'une loi organique en 1868 créant le régime parlementaire. Le Grand Duché souffre terriblement de la première et surtout de la seconde guerre mondiale. Ce n'est qu'en avril 1945 que la Grande Duchesse peut rentrer dans la capitale.

Après la guerre, le Luxembourg abandonne son statut de neutralité, entre dans l'OTAN et devient membre fondateur du Benelux puis des trois Communautés européennes: CECA (Communauté européenne pour le charbon et l'acier, dont le siège est établi à Luxembourg), CEE (Communauté économique européenne) et Euratom (Union européenne pour l'énergie atomique). La Cour européenne de Justice et le secrétariat du Parlement seront également établis à Luxembourg. A la tête de l'Etat, le Grand Duc Jean a succédé, en 1964, à sa mère la Grande Duchesse Charlotte. Son épouse, Joséphine Charlotte, est la sœur du Roi Baudouin. Politiquement, le Luxembourg compte trois grands partis politiques: le Parti Chrétien Social, le Parti Ouvrier Socialiste, le Parti



Ce que j'ai entrepris, à chaque phase importante de ma vie, procédait d'un choix, et d'un seul, et cette limitation à un seul objet m'a préservé des tentations de la diversité comme du goût du pouvoir aux mille facettes.

En novembre dernier la Maison de l'Europe de Bruxelles et le Bureau en Belgique de la Commission ont accueilli S.E. Monsieur l'Ambassadeur Philippe de Schoutheete de Tervarent, Représentant Permanent de la Belgique auprès des Communautés Européennes pour un débat dont le thème était "Le point de vue sur les deux conférences intergouvernementales".



## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée:

VIP management lexicon trilingue par M. R. Stouthuysen. Administrateur Délégué de Janssen Pharmaceutica avec une introduction de Karel Van Miert, membre de la Commission européenne. 1200 termes se rapportant à la gestion des entreprises. Disponible chez Standaard Boekhandel, 341 pages.

- Une carrière à la Commission européenne, OFPCE, 1991, 30 p.
- L'achèvement du marché intérieur, collection l'Europe en mouvement, 54 p.
- La Communauté des Douze: chiffres clés, collection Dossier de l'Europe, 6-7/1991, 31 p.

● European economy, Strengthening growth and improving convergence, n° 50 (special edition), 264 p.,

### ● Fume-t-elle encore?

European Bureau for Action on Smoking Prevention, Rue des Attrébatés 117, 1040 Bruxelles, septembre 1991, 32 p.

● L'Europe des citoyens et l'Europe en mouvement, par Pascal Fontaine, Luxembourg, septembre 1991, 49 p.

### ● Panorama de l'industrie communautaire 1991-1992

Un volumineux ouvrage passe en revue 180 secteurs industriels, de l'énergie à l'électronique en passant par la construction mécanique, l'industrie chimique, les textiles ou l'industrie du mobilier, sont passés au crible. Pour chacun d'entre eux, le Panorama commence par dresser un état de santé, répertorie les problèmes, évalue la compétitivité, détaille les derniers développements technologiques et explore les perspectives d'avenir.

"Panorama de l'industrie communautaire 1991-1992", 1.460 pages, 110 écus (hors TVA),

office des publications officielles des Communautés européennes, 2 rue Mercier, L-2985 Luxembourg. Tél.: (352) 49 92 81.

● European Public Affairs Directory 1992: 4000 décideurs européens répertoriés dans un annuaire. 252 p., 2800 FB. Renseignements: Landmarks SA, Chaussée de La Hulpe 185, 1170 Bruxelles, 02/675 22 14.

Eurinfo est édité par le Bureau en Belgique. Commission des Communautés européennes, 73, rue Archimède 1040 Bruxelles, tél.: (02) 235 38 44

Conception graphique: Filigrane

© CECA-CEE-CEEA - Bruxelles-Luxembourg 1992  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et l'envoi de la publication.

Photos:  
p. 3: CE;  
p. 5: Joseph Tomassini;  
p. 7: Marcel Maus;  
p. 1, 6, 9: Photonews;  
p. 10: Jean-Marc Van Tournhout;  
p. 11: Carpress;  
p. 12: Thierry Dauwe.

## ERRATUM

Une erreur historique figure dans la fiche consacrée à la Grande-Bretagne (EURinfo n° 161, p. 11).  
La Reine Victoria fut couronnée en 1877 et non en 1902.  
Nous espérons que nos lecteurs nous pardonneront cette inexactitude.

● ● ●  
Démocratique; les élections de 1989 ont ouvert la porte du Parlement à deux mouvements écologistes et un comité dit des 5/6. Monsieur Jacques Santer (Chrétien social) est actuellement premier ministre. Deux figures politiques ont marqué les trente dernières années: Pierre Werner, plusieurs fois Premier ministre, et Gaston Thorn, Premier ministre, ancien Président de la Commission des Communautés Européennes et actuellement président-directeur général de la CLT (Compagnie luxembourgeoise de télévision), maison mère des chaînes radio et télévision de RTL.

### Economie

Banque et Luxembourg sont des mots souvent associés et il est vrai que, en 1989, 166 banques (employant plus de 15.000 personnes) et plus de 7.400 holdings financiers étaient enregistrés dans ce pays. La libre circulation des capitaux,

l'Union européenne et l'abolition des privilèges fiscaux risquent toutefois de menacer cette concentration. Après les banques, après l'acier, qui reste l'un des secteurs économiques les plus importants, le Luxembourg devra sans doute se trouver une autre ressource originale et déterminante. Le tourisme est une autre source de revenus: plus de 500.000 touristes enregistrés en 1989 (sans compter les touristes en transit, les voisins belges ou allemands, etc.). Avec sa nature déjà très dépaysante, ses châteaux médiévaux et des villes comme Esch, Echternach ou Vianden, sans compter la capitale elle-même, le Grand Duché n'est pas avare en possibilités de randonnées ou découvertes. Réduire le Luxembourg à des stations d'essence et des cantines d'autoroute surpeuplées sur la route des vacances est vraiment trop injuste. L'emploi se répartit comme suit: 0,4% dans l'agriculture, 31% dans l'industrie et 68,4%

dans les services. Le taux de chômage (1,8%) est de loin le plus bas de la Communauté mais il faut savoir que le Grand Duché occupe de nombreux travailleurs frontaliers qui sont les premiers touchés par les restrictions d'emplois. 33% des emplois sont d'ailleurs occupés par des non-Luxembourgeois mais 2,2% seulement, soit un peu plus de trois mille personnes, sont d'origine extra-communautaire. Si l'on compare les divers indicateurs sociaux et économiques au sein de la Communauté européenne, le Grand Duché trône les victoires d'étapes et porte le maillot jaune pour le revenu national par habitant, pour la rémunération moyenne dans l'industrie, pour le taux d'épargne privée... Par contre, si vous comptez vous installer au Luxembourg, sachez que vous devrez en moyenne consacrer plus de 20% de vos revenus à votre logement.

### Langues

Et comment parler du Luxembourg sans évoquer son atout maître: les langues. Depuis 1985, le Luxembourgeois, que l'on doit paraître-il rattacher aux langues romanes, est devenu langue officielle. Le Français et l'Allemand restent des langues d'usage quotidien, soit dans les administrations et les affaires, soit dans les médias et le commerce. Cœur de l'Europe, le Grand Duché ne souffre guère du fait d'être le seul pays de la Communauté à ne pas avoir d'accès à la mer... ce qui n'empêche pas des dizaines de bateaux sur les mers du monde de battre pavillon luxembourgeois, pour des raisons fiscales.